COMMUNE DE MONTCHABOUD
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 21/03/2023
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 11
Présents : 8 Votants : 9
Pour : 9 Contre : Abstention :

Secrétaire de séance : Claudine VEROLLET
Excusés : Véronique FELTRIN, Alain RET
Pouvoir : Chantal MATHIEU donne pouvoir à Guy SOTO

N° 03-2023

Objet : Vote du compte de gestion 2022

Mr le Maire informe le conseil municipal que le vote du compte de gestion intervient préalablement à celui du compte administratif et que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisé par le Receveur Municipal de Vif.
Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

PREFECTURE DE L'ISERE
11 AVR. 2023
SECTION COURRIER

Le Maire,

« certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son envoi en Préfecture
le 30/03/2023 et de sa notification le 30/03/2023 »

MAIRIE de MONTCHABOUD
38220